

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Seul ou en groupe, vous avez un projet

pour les jeunes à Vienne ?



La Ville de Vienne vous aide

à le réaliser !

Titre du projet

.....

BOURSE AUX PROJETS DE JEUNES

Ensemble pour développer vos projets

Pour qui ?

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, qui ont un rattachement à la commune de Vienne :

- être un habitant viennois

Et/ou

- être scolarisé dans des établissements de l'Agglomération Viennoise

Et/ou

- avoir un emploi à Vienne

- le groupe devra être obligatoirement constitué de 50 % de résidents viennois.

Pour quoi ?

Un soutien financier, pour développer la participation citoyenne, favoriser des démarches engagées, encourager l'autonomie, faire émerger la prise d'initiatives, créer du lien social.

Quel type de projet ?

Tout projet doit relever de l'intérêt général local, et mobiliser la jeunesse viennoise.

Il doit s'inscrire dans un des thèmes suivants : culture, sport, loisirs, environnement, biodiversité, solidarité, citoyenneté, cadre de vie.

Il peut s'agir d'une démarche individuelle ou collective.

Sont exclus les projets de vacances, de formation, de consommation, d'études.

Un seul projet sera lauréat de la bourse

Comment y participer ?

Se rapprocher du Bureau Information Jeunesse

Remplir le dossier téléchargeable sur le site <https://vienne.fr/>

16-25 ans la Ville soutient votre projet

+ d'infos Bureau Information Jeunesse 04.74.78.31.73

bij@mairie-vienne.fr

REGLEMENT



ARTICLE I

Contexte

« Bourse aux projets de jeunes » est un dispositif de la Ville de Vienne qui encourage, soutient et valorise l'initiative des jeunes (16 à 25 ans), seuls ou en groupe, et dans de nombreux domaines (culturel, social, sportif, environnemental, économique...).

La Ville de Vienne apporte un soutien financier permettant d'accompagner les jeunes, de l'émergence à la réalisation de leur projet. Un seul projet se verra lauréat et sera financé par la Ville de Vienne. Celui-ci devra être imaginé par les jeunes pour les jeunes

ARTICLE II

Public / projets concernés

« Bourse aux projets de jeunes » s'adresse à tous les jeunes (filles et garçons) de 16 à 25 ans (moins de 26 ans à la date du dépôt du dossier).

Les jeunes devront avoir un rattachement à la commune de Vienne :

- être un habitant Viennois

Et/ou

- être scolarisé dans des établissements de l'Agglomération Viennoise

Et/ou

- avoir un emploi à Vienne

- le groupe devra être obligatoirement constitué de 50 % de résidents viennois.

Sont exclus :

- les projets professionnels et les aides à la formation (BAFA, BAFD...)
- les projets de vacances
- les projets de création d'activités économiques
- les projets conçus dans le cadre scolaire et les frais d'études
- les projets portant atteinte aux droits de l'Homme ou à visée confessionnelle ou politique
- les frais d'études supérieures...

ARTICLE III

Les mineurs doivent obligatoirement désigner un référent majeur choisi au sein du tissu associatif, socio-éducatif, sportif ou culturel viennois.

ARTICLE IV

Pour être recevable :

- le projet doit correspondre aux critères précisés dans l'article I et II
- le dossier de candidature devra être rempli avec rigueur dans son intégralité.

Toutes les pièces complémentaires seront également jointes au dossier.

ARTICLE V

Sélection

1. Chaque porteur de projet sera invité à présenter son dossier lors de la réunion du jury de sélection fixée au préalable (voir calendrier). Il disposera de 10 minutes pour réaliser sa présentation au jury.

Aucun projet ne sera étudié s'il n'est pas présenté lors de cette réunion du jury de sélection.

2. Après la réunion et de la délibération du jury, chaque porteur recevra une notification par écrit concernant l'examen de son dossier.

ARTICLE VI

Un temps de bilan sera obligatoirement organisé en lien avec les équipes du Bureau Information Jeunesse.

ARTICLE VII

En cas de non réalisation, partielle ou totale du projet, l'ensemble ou une partie des sommes attribuées devront être obligatoirement restituées à la Ville de Vienne en fonction de ce qui aura été réalisé ou non en comparaison au projet initial.

Cela devra se faire dans un délai maximal d'un mois après la fin du projet ou après constat de sa non-réalisation.

ARTICLE VIII

Responsabilité

Le projet accepté reste sous l'entière responsabilité du/des porteur(s).

La Ville de Vienne n'est en aucun cas responsable des conditions dans lesquelles le projet sélectionné est réalisé.

Les jeunes doivent, eux-mêmes, prendre les dispositions réglementaires et contracter, le cas échéant, les assurances nécessaires.

ARTICLE IX

Communication

Les lauréats du projet s'engagent de leur côté à faire mention du soutien de la Ville de Vienne sur les supports de communication édités.

Ils s'engagent à informer la Ville de Vienne, de toute présentation du projet au sein de leur association, établissement scolaire...

En tant que porteur(s) de projet, j'ai pris- nous avons pris - connaissance du règlement de ce dispositif et en accepte-acceptons les clauses dans leur intégralité.

Fait à..... Le/..../2022

Signature du ou des porteurs de projet

TITRE DU PROJET

Date ... /... /.....

Type de projet

Individuel Collectif

Thème abordé

- Sport
- Culture
- Environnement
- Economie
- Autre (préciser)

Financement

- Budget prévisionnel du projet :
- Montant de cofinancement sollicité :

PARTIE 1 : COORDONNEES

1.1 Porteur(s) de projet

Individuel Groupe Association
(Pour les groupes, merci de remplir l'annexe 1)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

Quelle est votre situation actuelle ?

(Lycéen, étudiant, salarié, chômeur, autre - précisez)

Quel est votre lien avec la ville de Vienne?

(Habitant, étudiant, travailleur, autre - précisez)

Comment avez-vous connu la bourse à projets ?

(Presse, radio, amis, établissement scolaire, autre - précisez)

1.2 Personne référente du ou des porteurs du projet
(En cas de structure sociale ou associative)

Nom :	Prénom
Date de naissance :	Adresse :
Code Postal :	Ville
E-mail :	Téléphone :
Fonction :	

Pourquoi avez-vous choisi cette personne pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet ?

PARTIE 2 : LE PROJET

Vous pouvez joindre tous les documents qui vous semblent importants pour la compréhension du projet. (CD, photos, films, etc.)

(Pour les structures ou associations : Merci de laisser la parole aux jeunes)

1) Résumé, contenu de votre projet :

2) Pourquoi avez-vous monté ce projet ? (vos objectifs et actions) :

3) Résultats et/ou apports attendus :

4) Qui a influencé ou suscité ce désir de départ ?

5) La période :

Durée :

6) Comment allez-vous communiquer sur ce projet ?

Déroulement et calendrier du projet (les étapes à suivre, la méthode utilisée, les démarches à entreprendre, etc.) :

(Pour les structures ou associations, merci de laisser la parole aux jeunes)

Avant le projet :

Actions mises en place :

Démarche :

Pendant :

Sur place :

Après :

Démarche :

Partenaires (merci de préciser leur implication dans le projet)

PARTENAIRES	SOUTIEN FINANCIER	SOUTIEN LOGISTIQUE
Association(s)		
Collectivité(s), organisme(s) public(s)		
Fédération(s)		
Fondation(s)		
Club(s)		
Autres		

Dans quels objectifs prioritaires, définis par la Ville de Vienne s'inscrit votre projet :

- Développer la participation citoyenne
- Permettre l'autonomie des jeunes
- Promouvoir l'ouverture, renforcer le respect, la tolérance
- Faire émerger la prise d'initiatives
- S'inscrire dans l'environnement local

PARTIE 3 : LE FINANCEMENT

BUDGET PREVISIONNEL

Attention, le budget doit être équilibré (montant des dépenses = au montant des recettes)

Titre du Projet :			
Groupe / association :			
Nom du porteur de projet :			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
1. Liées au projet (précisez) - - -		1. Collectivités, organismes publics (précisez) - - -	
		2. Autofinancement (précisez) - apport personnel des jeunes - apport des familles - collecte de fonds - autre(s)	
		3. Sponsoring, aide privée (précisez) - - -	
4. Autres (précisez) - -		4. Bourse à projets	
MONTANT TOTAL		MONTANT TOTAL	

Merci de nommer les associations, sponsors, etc., financeurs de votre projet :

Signature du (des) porteur(s) de projet (et du référent adulte si les porteurs de projet sont mineurs)

Fait à

le

2022

Signature :

PARTIE 4 :

En quoi ce projet peut-il intéresser les autres jeunes ?

Comment pensez-vous communiquer autour de votre projet ?

Quelles actions pensez-vous mettre en place pour valoriser votre projet ?

**Pensez-vous que votre projet puisse avoir un impact sur la ville de Vienne ?
Expliquez :**

AVIS DE LA STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

(Bureau Information Jeunesse)

Nom de la structure :

L'accompagnant :

Nom :

Prénom :

Projet suivi depuis le :

Avis :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à
Le,
Signature et tampon de la structure

ANNEXE 1 : Liste complète des personnes participant au projet

Nom et prénom	Adresse	N° de téléphone	Date de naissance	Situation (lycéen, étudiant, en formation, salarié, chômeur, etc.)
----------------------	----------------	------------------------	--------------------------	--

1)

2)

3)

4)

5)

6)

7)

8)

9)

10)

ANNEXE 2 : Liste des pièces à joindre au dossier

Pour tous les projets déposés, les pièces suivantes seront jointes au dossier, dûment complétées et signées.

Liste des pièces à joindre au dossier	Le porteur de projet	Le jury
Un RIB désignant le compte sur lequel la bourse éventuellement accordée sera versée.		
Un justificatif de lien avec le territoire viennois (justificatif de domicile, certificat de scolarité, justificatif d'employeur, etc.).		
Le règlement dûment signé par le porteur - ou l'ensemble des porteurs - du projet.		
Une autorisation « droit à l'image » signée pour permettre à la Ville de Vienne l'utilisation des photos réalisées dans le cadre des projets soutenus.		
Une autorisation parentale pour les mineurs		

ANNEXE 3 : Calendrier de l'appel à projets

- **Avril 2022**

Communication sur l'appel à projets

Accompagnement des porteurs de projet par le BIJ. Les porteurs de projet sont invités à prendre contact avec les services par téléphone pour un accompagnement personnalisé (conseil sur la cohérence et la faisabilité du projet).

- **30 Septembre 2022**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature.

- **Octobre 2022**

Présentation des projets à la Commission d'attribution en mairie de Vienne. Délibération du jury et notification au(x) porteur(s) de projet.

- **Novembre 2022**

Délibération d'attribution des fonds

- **Entre Janvier 2023 et Décembre 2023**

Organisation, réalisation du projet

ANNEXE 4 : DROIT A L'IMAGE

PHOTOGRAPHIES / VIDEOS / POWERPOINT

Je soussigné(e) / Nous soussignés :

.....
.....
.....

Autorise / autorisons la Ville de Vienne à utiliser les photographies de mon / notre projet (dans lesquelles j'apparais / nous apparaissions) lors de manifestations.

OUI NON

Signature du - des porteur(s) de projet :

Co-signature des parents :
(Seulement pour les mineurs)

CA. Paris, 1^{re} ch., 23 mai 95 (D.96, som.com 75, obs. Hassler) :
Toute personne a sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction sans son autorisation expresse et spéciale.

ANNEXE 5 : POUR LES MINEURS - AUTORISATION PARENTALE

(Document obligatoire à remplir)

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Père :

Nom :

Prénom :

Et / ou

Mère :

Nom :

Prénom :

Ou

La personne investie de l'autorité parentale :

Nom :

Prénom :

Certifie, certifions avoir pris connaissance du projet intitulé :

«.....»

Présenté par ma - mon (notre) fille - fils

Nom :

Prénom :

Et l'autorise, l'autorisons à participer à ce projet.

La Ville de Vienne, accompagnatrice du projet, n'est en aucun cas responsable de la réalisation de celui-ci.

Pendant le déroulement du projet, je demeure - nous demeurons le(s) responsable(s) légal (aux) du mineur.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à le.....

Signature du père et/ou de la mère ou de la personne investie de l'autorité parentale.